



Prévention et intervention précoce

La prévention vise à empêcher que les gens ne se mettent à consommer des drogues et ne développent une dépendance. On distingue la prévention primaire et secondaire : la primaire a pour but d'éviter la première consommation ; la secondaire vise à écarter tout développement d'une dépendance, soit le passage d'une consommation à faible risque à une consommation problématique, voire addictive.

En partant du constat que tous les jeunes qui essaient et consomment occasionnellement des drogues ne deviennent pas forcément plus tard des consommateurs réguliers ou dépendants, le domaine de la prévention s'est fixé comme objectif non seulement d'éviter une première consommation, mais surtout d'intervenir le plus vite possible après une première consommation. C'est ce que l'on appelle l'intervention précoce. La Loi sur les stupéfiants de 2008 permet aux cantons de développer des programmes allant dans ce sens, notamment pour les jeunes, grâce à son article 3c.

La prévention en chiffres :

Quel que soit le domaine de prévention, le retour sur investissement est toujours largement bénéficiaire : chaque franc investit dans la prévention permet de faire des économies allant de 9 à 41 francs.¹ Pourtant, en Suisse, la prévention représente seulement 2,4% des coûts de la santé. C'est peu en comparaison internationale puisque des pays comme la Slovaquie (5,0%), le Canada (6,6%) ou la Nouvelle-Zélande (7,0%) dépensent jusqu'à 3 fois plus d'argent.² Sachant que la prévention finit toujours par rapporter de l'argent, un effort supplémentaire dans ce domaine pourrait être fourni.

Modèle de l'intervention précoce :

L'Intervention Précoce est un nouveau concept de prévention. Alors que dans l'approche classique, prévention et thérapie ont tendance à être séparées, l'Intervention Précoce cherche à rapprocher ces domaines afin d'augmenter leur complémentarité. De même, l'Intervention Précoce cherche à impliquer tous les acteurs communautaires à la prévention. Il s'agit de mieux agir ensemble, de manière précoce, pour éviter des problèmes plus tard.

¹ Université de Neuchâtel, *Rapport de synthèse – Evaluation économique des mesures de prévention en Suisse*, mandaté par l'OFSP, 2010, <http://www.bag.admin.ch/evaluation/01759/07612/07620/index.html?lang=fr>

² Statistiques de l'OCDE, *Dépenses de santé et financement*, 2010, <http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=SHA&lang=fr>



Phase 1 Promotion d'un environnement favorable : Il s'agit de renforcer les ressources collectives et individuelles, chez les professionnels et les citoyens, pour favoriser le bon développement des jeunes.

Phase 2 Repérage : Des personnes attentives dans l'entourage proche du jeune (famille, école, etc.) repèrent une situation de vulnérabilité, mais restent avant tout dans une posture de questionnement et de dialogue.

Phase 3 Evaluation : Il s'agit de mettre à disposition un espace professionnel pour évaluer les situations, ainsi que d'approfondir les éléments de vulnérabilité observés précédemment pour déterminer avec le jeune des pistes d'amélioration possibles.

Phase 4 Prise en charge : Pour une minorité de jeunes dont la situation de vulnérabilité a été confirmée, une intervention psychosociale doit être proposée.

Concrètement, le concept d'Intervention Précoce peut se traduire par des projets menés dans les écoles³, dans les clubs sportifs, les quartiers, les hôpitaux, les communes, etc.

Art. 3c LStup : compétence en matière d'annonce

Le principe de l'Intervention Précoce a été inscrit dans la loi révisée sur les stupéfiants. Les services de l'administration et les professionnels de l'éducation, de l'action sociale, de la santé, de la justice et de la police pourront ainsi signaler aux institutions de traitement ou aux services d'aide sociale compétents les cas d'enfants ou de jeunes souffrant de troubles liés à l'addiction ou présentant des risques de troubles.

³ Pour plus d'informations : www.interventionprecoce.ch